

1002. 1426

# 50524

E 37 C 54

A8

84-37

QCSE



AVIS AU MINISTRE DE  
L'ÉDUCATION SUR  
LA MISE EN PLACE DES  
CENTRES SPÉCIALISÉS

No 84-37  
Conseil des collèges  
Québec, le 19 mars 1984

Dépôt légal - Premier trimestre 1984  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN: 2-550-07152-2

## PRÉSENTATION

Dans une lettre datée du 12 juillet 1983, le ministre de l'Éducation, par la voix de monsieur Pierre-Marc Johnson, ministre intérimaire, demande au Conseil de lui faire connaître son point de vue sur les secteurs prioritaires retenus pour la création d'une dizaine de centres spécialisés d'ici trois ans. Toutefois, et en même temps, le Ministre par intérim avise le Conseil que ce dernier ne sera pas consulté "sur les projets spécifiques visant l'ouverture de ces centres spécialisés."

Le Conseil des collèges avait suggéré une telle consultation dans son avis d'octobre 1982 sur "les orientations du gouvernement du Québec à l'égard des centres spécialisés".

En effet, en mai 1982, le ministère de l'Éducation produisait un document d'orientation sur les centres spécialisés, orientations sur lesquelles était présenté un avis du Conseil suite à leur examen par la Commission de l'enseignement professionnel.

Dans cet avis, le Conseil des collèges et la Commission de l'enseignement professionnel se prononçaient déjà sur les secteurs économiques prioritaires retenus conjointement par le ministère de l'Éducation et le Secrétariat au développement économique.

Par ailleurs, cet avis appuyait l'essentiel des intentions d'orientations du Ministère tout en faisant des recommandations touchant l'implantation, le financement, l'organisation et

l'évolution des centres spécialisés a'ors à venir; sur chacun de ces points, plusieurs questions surgissent en regard des événements qui auront suivi.

C'est ainsi que le présent avis veut, en premier lieu, répondre au voeu du Ministre concernant le choix des secteurs prioritaires à considérer; mais, aussi et surtout, compte tenu de la confusion engendrée par la situation actuelle concernant l'ensemble de la question des centres spécialisés, le Conseil croit opportun de rappeler des éléments de son premier avis sur cette question, ceci avec le nouvel éclairage que lui donnent certains faits récents, tout autant qu'inquiétants pour l'enseignement collégial.

#### 1. Le choix des secteurs prioritaires

Dans son "Avis sur les orientations du gouvernement du Québec à l'égard des centres spécialisés", en date du 12 octobre 1982, le Conseil des collèges formulait ce qu'il estimait être "les conditions préalables à la création d'un centre spécialisé":

- manifestation des besoins dans les secteurs-clés de l'activité économique;
- environnement propice aux activités du centre;
- absence de duplication avec d'autres organismes;
- qualité de l'enseignement;
- acquis du collège.

En même temps, le Conseil et sa Commission de l'enseignement professionnel soulignaient:

- l'importance de faire en sorte que les besoins des services d'un centre spécialisé dans les secteurs économiques retenus soient exprimés, plus particulièrement par la P.M.E.;
- l'importance de garder ouverte la liste des secteurs prioritaires afin de tenir compte de l'évolution de ces priorités dans le temps.

Essentiellement donc, l'avis du Conseil a été de montrer que le choix des secteurs prioritaires devrait être fait à partir de certains critères, critères sur lesquels il se prononce et qui répondent à l'avance à toute demande de commentaires sur cette question.

Pour conclure, le Conseil estime s'être prononcé sur le choix des secteurs prioritaires pour la création de centres spécialisés, cela à l'occasion de l'avis à l'égard des centres spécialisés qu'il soumettait au Ministre à l'automne 1982.

## 2- LA SITUATION ACTUELLE

Le 3 octobre 1983, le Ministre annonçait la mise sur pied des premiers centres spécialisés: meuble et bois ouvré (Victoria-ville), textile (Saint-Hyacinthe), pêche (Gaspésie), mode (La Salle), technologie physique (La Pocatière), systèmes ordinés (Lionel-Groulx).

Le 13 novembre, le Premier Ministre informait la population du Québec de diverses mesures destinées à consolider l'enseignement supérieur. Au nombre de ces mesures, il faut noter la création de six (6) nouveaux centres spécialisés dans les cégeps, en plus de ceux dont la création avait été annoncée le 3 octobre. Ces centres devront, de l'avis du Ministre, avoir chacun une vocation qui reflétera les spécialisations industrielles des régions dans lesquelles ils seront implantés, en vue de satisfaire les besoins des entreprises sur le plan de la main-d'oeuvre spécialisée, de la recherche appliquée et de l'aide technique. D'autre part, le gouvernement entend soutenir financièrement l'implantation de six (6) nouveaux centres de recherche, différents des centres spécialisés, établis en coopération par l'industrie et les universités. Enfin, il est prévu que d'ici trois (3) ans une dizaine de centres de diffusion des technologies de production automatisée, différents à la fois des centres spécialisés et des centres de recherche, seront établis dans diverses régions du Québec, en fonction des priorités et des ressources locales. Cela fait déjà beaucoup d'établissements différents dans les mêmes secteurs professionnels. Mais il y a plus encore, un nouvel intervenant se présente, le gouvernement fédéral, qui ajoute à la confusion dans un secteur où le ministère de l'Éducation a oublié de faire sa propre planification.

En effet, parallèlement à ces actions et à ces intentions du gouvernement québécois, le gouvernement fédéral s'implique aussi de façon très concrète dans l'enseignement professionnel collégial. Par le biais de la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles, plusieurs collèges profitent

intelligemment de l'occasion pour obtenir, à partir de l'automne 1983, des subventions souvent fort généreuses, ce que l'on ne saurait leur reprocher dans les circonstances actuelles. Ces sommes d'argent doivent servir à créer de nouvelles "places étudiantes" et à moderniser les équipements dans le but de mieux former plus d'étudiants dans les secteurs prioritaires privilégiés par le gouvernement d'Ottawa, plus spécifiquement la haute technologie et les domaines qu'il considère en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée. Les programmes ainsi subventionnés sont donc généralement des programmes de technologie de pointe, plus particulièrement la technologie des systèmes ordinés, la robotique, la C.F.A.O. l'électronique, l'informatique, l'aéronautique.

Si certains des centres spécialisés actuels en bénéficient, technologie physique (La Pocatière) et technologie de systèmes ordinés (Lionel-Groulx), d'autres centres spécialisés n'en profitent pas pendant que des départements d'autres collèges en bénéficient sans avoir le statut de centre spécialisé. C'est, pour les départements, un moyen supplémentaire dans la voie de l'amélioration, ne serait-ce que des équipements. Le gouvernement fédéral crée ainsi, d'une certaine manière, des centres collégiaux d'excellence à côté des centres spécialisés du collégial et des centres d'excellence du secondaire.

Il est à remarquer, cependant, que ces sommes reçues de la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles ne sont pas renouvelables d'une année à l'autre, ce qui posera de sérieux problèmes de fonctionnement dans quelques années.

A la suite de cette lecture des événements, la Commission de l'enseignement professionnel faisait part au Conseil des collèges, en janvier 1984, de certaines interrogations concernant la mise en marche des centres spécialisés; le Conseil a jugé important de les transmettre au Ministre.

Tout d'abord, on peut s'interroger sur le mode d'analyse et de sélection des projets, de même que sur l'absence d'un plan d'implantation des centres spécialisés.

A ce propos, le Conseil tient à rappeler ici que son avis du 12 octobre 1982, à l'égard des centres spécialisés, pointait déjà une série de critères utiles à l'élaboration de tels instruments de planification.

Par ailleurs, il y a lieu de poser des questions sur la prolifération des centres spécialisés alors que le Ministre se proposait d'accorder un certain temps à l'expérimentation et de procéder avec prudence. Cette multiplication est d'autant plus préoccupante que naissent des centres d'appellations diverses mais de vocation semblable à celle des centres spécialisés initialement prévus.

De plus, si le Conseil ne peut que s'inquiéter de la planification insuffisante du développement des centres spécialisés et des autres établissements de nature apparentée, il craint aussi l'apparition de difficultés matérielles et financières pour certains de ces centres; il y a en effet un net déséquilibre de ces conditions d'un centre à l'autre.



Ces conditions inégales d'implantation ajoutées à la multiplicité de centres "spéciaux" de formation professionnelle collégiale et situés dans un cadre général où la planification et la coordination sont nettement insuffisantes, tout cela risque de se répercuter sur la qualité générale de la formation professionnelle collégiale. Et, encore une fois, des étudiants(es) risquent de subir les douloureuses conséquences du développement désordonné dans ce secteur vital de formation, conséquences directement portées ensuite par l'ensemble de la collectivité.

## CONCLUSION

La situation actuelle concernant les centres spécialisés incite le Conseil à répéter avec insistance l'essentiel de son premier avis sur cette question. Le Conseil indiquait alors:

- l'importance de procéder à une implantation d'abord expérimentale comportant des mécanismes permanents d'évaluation permettant d'assurer une saine gestion des centres spécialisés;
- l'importance d'assurer aux futurs centres spécialisés des conditions d'existence adéquates, tant administratives qu'en termes de ressources humaines et financières;
- l'importance d'explicitier les objectifs de création des centres spécialisés plus particulièrement en regard des activités d'un département dynamique et d'autres centres "spéciaux" de formation professionnelle collégiale;
- l'importance d'avoir une grille d'analyse pour sélectionner les projets, d'avoir un plan d'implantation clair et connu pour les centres spécialisés et de voir à inclure tous les partenaires concernés dans cet exercice.

De plus, le Conseil des collèges croit toujours que les orientations proposées par le Ministre en 1982 sont en mesure de favoriser le développement normal des centres spécialisés collégiaux.

Finalement, le Conseil et sa Commission de l'enseignement professionnel ont l'intention de suivre de près la mise en marche des centres spécialisés et d'adresser au Ministre les avis que lui inspirera cet examen des faits.

### RECOMMANDATIONS

Attendu la confusion actuelle concernant la création et la mise en marche des centres spécialisés d'appellations diverses:

1. Le Conseil des collèges recommande au ministre de l'Éducation de mettre au point les outils de planification nécessaires à la mise en place et au développement cohérent des centres spécialisés collégiaux, le tout avec les partenaires concernés.
2. Plus particulièrement, le Conseil des collèges recommande que la sélection, les conditions préalables à la création, les conditions d'implantation, le financement et l'évaluation des centres spécialisés fassent l'objet de règles claires.
3. Enfin, le Conseil recommande que la planification du ministère de l'Éducation s'inspire essentiellement des: "orientations du gouvernement du Québec à l'égard des centres spécialisés" telles qu'elles étaient exprimées en mai 1982; de même, l'avis du Conseil des collèges sur ce même document d'orientation pourra contribuer utilement à mettre au point un plan rationnel de mise en place des divers "centres spéciaux de formation professionnelle collégiale".

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL  
1983-1984

---

PRÉSIDENT

Claude B. Simard

MEMBRES

BLONDIN, Michel  
Responsable de la formation  
FTQ

COLLETTE, Marcel  
Conseiller-cadre  
Secteur immeuble et équipement  
Direction générale  
Commission des écoles  
catholiques de Montréal

COSSETTE, Pauline  
Membre de l'Association féminine  
d'éducation et d'action sociale  
(A.F.E.A.S.) de la paroisse  
Sacré-Coeur de St-Hyacinthe

DUMAIS, Robert  
Adjoint au directeur des  
services pédagogiques  
Collège de Saint-Félicien

GAGNON, Pauline  
Adjointe au directeur des  
Services pédagogiques  
Collège de Maisonneuve

JAILLET, Jean  
Responsable  
de l'information  
École polytechnique de  
Montréal

KOBINGER, Nicole  
Enseignante  
Collège de Sainte-Foy

ROBICHAUD, Suzie  
Dept. d'assistance  
sociale  
Cégep de Jonquière

Secrétaire:  
Margaret Whyte

Collaboration:  
Françoise Cadieux

CONSEIL DES COLLÈGES  
1983-1984

---

PRÉSIDENTE

Jeanne L. Blackburn

MEMBRES

AMYOT, Pierre  
Directeur de la formation  
professionnelle  
Direction générale des poli-  
tiques et programmes  
Ministère du Travail et de  
la Main-d'oeuvre

BERNATCHEZ-SIMARD, Janine  
Enseignante au collège  
de Rimouski

CORRIVEAU-GOUGEON, Martine  
Directrice divisionnaire du  
service des lignes (provincial  
nord et ouest)  
Bell Canada, Montréal

COTÉ, Claude  
Syndicat canadien de la  
fonction publique

DEMERS, Émile  
Directeur des services  
pédagogiques  
Collège de Valleyfield

DEROME, Jean-Robert  
Professeur de physique  
à l'Université de Montréal

EISENBERG, Mildred  
Membre du Conseil d'adminis-  
tration du cégep Vanier

HAINAULT, Serge  
Enseignant à l'école secondaire  
Marguerite-de-Lajemmerais

Secrétaire:  
Lucien Lelièvre

JOBIN, Gilles  
Vice-président des ressources  
humaines  
Confédération des Caisses  
populaires Desjardins

LABERGE, Claude  
Directeur des services  
pédagogiques  
Séminaire de Sherbrooke

LAFLEUR, Marcel  
Directeur général  
Collège de la Région de  
l'Amiante

LAPLANTE, Laurent  
Président de la Commission de  
l'évaluation  
Conseil des collèges

LUSIGNAN, Jacques  
Directeur pédagogique régional  
Commission des écoles catholi-  
ques de Montréal

MONGEAU, Yves  
Secrétaire général  
Collège Ahuntsic

PAQUIN, Nicole  
Enseignante au cégep  
de l'Outaouais

PLOURDE, Bibiane  
Enseignante au collège  
de l'Abitibi-Témiscamingue

SIMARD, Claude B.  
Président de la Commission de  
l'enseignement professionnel  
Conseil des collèges

Collaboration:  
René Lapière

